

MERCI DE FAIRE PARAÎTRE SUR BEAUREPAIRE EN BRESSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Saône et Loire
Commune de BEAUREPAIRE EN BRESSE – 71580.

Séance du 13 novembre 2008

NOMBRE DE MEMBRES :

Affectés au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Date de la convocation : 31 octobre 2008

Affichée le 15 novembre 2008

L'an deux mil huit et le treize novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine CHEVALLIER, Maire
Etaient présents : NICOLAS Nathalie, BAYARD Jean-Marc, RIVOIRE Yves, GAUTHIER Denis, JANNIN Pierre, VOISIN Anne-Marie, COUILLEROT Denis, GUILLEMIN Daniel, COTTIN Eric, GUITAUD Jean, BOULET Françoise, ESTIGNARD Isabelle, PRUDENT Raymond, DALLOZ Marie-Claude.

Entend le compte rendu de la réunion du 9 octobre 2008.

AFFOUAGE

Le conseil étudie le rôle d'affouage. Monsieur Prudent Raymond, conseiller municipal chargé de la commission bois prend la parole pour exposer la loi concernant l'attribution des coupes de bois. En effet, le droit d'affouage est attribué aux résidents de la commune habitant plus de 6 mois par an. En outre, la personne inscrite comme affouagiste est responsable de sa coupe de bois et ne peut la céder.

Un règlement de l'affouage sera donné à chaque affouagiste et le tirage au sort des lots aura lieu le 29 novembre 2008 à 11h00 à la salle de la mairie.

Le conseil fixe le prix du feu de bois à 20 €.

Madame le Maire remercie toutes les personnes qui ont préparé la coupe de bois : Mr PRUDENT R.-GUILLEMIN D.-COTTIN E.-DUCRET C.-PRUDENT J. PHILIPPE F.

LIGNE GRANDE VITESSE

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'elle s'est rendue à la réunion concernant la ligne LGV à Louhans le 13 octobre 2008, accompagnée de messieurs Guillemin et Bayard, adjoints. Madame le Maire et ses adjoints ont établi un compte rendu de cette réunion dont lecture est faite au conseil municipal et consultable sur le site de la commune

Madame le Maire s'excuse auprès de Monsieur Delles de l'omission faite lors du courrier

Madame le Maire lit au conseil la lettre des sénateurs de Saône et Loire, reçue en mairie, et qui exprime le fait que si la gare LGV était établie en Bresse, ce serait une compensation pour le territoire bressan.

Madame le Maire et les adjoints relatent le compte rendu en insistant sur le fait qu'ils faillent resté vigilants

donne le compte rendu de la réunion organisée par la FDSEA 71 à Dommartin les Cuiseaux sur le projet LGV ou seulement 17 personnes étaient présentes dont 10 élus.

MARCHE DE NOEL

Madame le Maire informe le conseil municipal que 71 exposants se sont inscrits pour le marché de Noël nocturne du 13 décembre 2008. Les associations de la commune participent.

Une tombola est mise en place.

Nomme un régisseur au comité de fleurissement : le conseil municipal désigne Chantal COULON comme régisseur.

PROJET PHARMACIE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Yves RIVOIRE, conseiller municipal afin d'exposer le projet pharmacie. Il serait intéressant qu'une pharmacie soit installée sur la commune : un 4ème médecin va s'installer. Le conseil demande à Madame Dujoux par courrier si elle accepterait le transfert de sa pharmacie à BEAUREPAIRE

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2009/2010/2011

Madame le Maire remet au conseil municipal un compte rendu de la réunion du 15 octobre 2008 ayant eu lieu à Le Fay ou elle s'est rendue avec Monsieur Jannin. Il a été décidé de privilégier l'investissement communal en 2010 pour la rénovation du marché couvert ou d'autres projets. 16% seraient alloués à Beaurepaire en Bresse soit 13 879€. La décision finale sera prise le 26 janvier 2009 à la réunion à Sagy.

CENTRE D'ENFOUISSEMENT « LES REPOTS » :

Madame le Maire relate la conversation qu'elle a eu avec Monsieur TRUCHET, Maire de COURLAOUX concernant l'avancée du dossier à savoir que Monsieur RENAUD d'ALLEROT a le contrat du traitement des matières fines

Madame le Maire signale qu'elle suit le dossier et ne manquera pas de l'exposer à chaque nouvelle donnée

LOCATION APPARTEMENT CURE

Suite au départ de Monsieur Christophe COPEY et Mademoiselle Christelle BERNARD le 30 novembre 2008, un logement de type F3 sera libre à la cure.

Le conseil municipal décide de mettre une annonce sur le journal afin de recevoir des candidatures.

BUREAU DES ELECTIONS PRUD'HOMMALES

Les élections prudhommales se dérouleront le 3 décembre 2008 à la mairie de Beaurepaire en Bresse, chef lieu de canton,

Nomme le bureau des élections : Madame le Maire, Mrs Jean GUITAUD, Jean Marc BAYARD, Pierre JANNIN.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal de la visite du point propre par le SIVOM du Louhannais. Les conteneurs seront installés route de Saillenard

Monsieur Jean GUITAUD donne compte rendu de la visite de la station d'épuration et évoque la possibilité de faire un dévidoir sur place

Madame le Maire rappelle que Monsieur Fabrice LACROIX a débuté ses fonctions d'adjoint technique le 1 novembre 2008

Monsieur Jean Marc BAYARD demande si il serait envisageable de construire une niche vers les ateliers municipaux afin d'y installer les chiens recueillis ce qui fut accepté.

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à diverses réclamations sur l'assainissement de maisons d'habitations, le SIVOM du Louhannais n'a pas compétence pour les problèmes d'assainissement lieu dit « Les Morêts ». Il est nécessaire qu'une plainte soit déposée en gendarmerie. Elle tentera de se diriger sur une autre piste à savoir par la police du maire.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le dossier de subvention concernant la salle des conseils et des mariages a été déposé. Le montant estimatif des travaux est de 7500€.

Le conseil municipal est informé que le service d'accueil en cas de grève des enseignants à l'école sera assuré par Mesdames DONNERAY et JOLLY ;

Monsieur Denis GAUTHIER informe le conseil municipal qu'il est en attente des devis pour les travaux des bureaux de la Communauté de Communes et que ceux-ci ne devraient pas débiter avant 2009.

Le conseil municipal étudie une demande de devis pour l'installation d'un lampadaire au lotissement.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour inscrire cette dépense au budget 2009 tout en souhaitant que l'utilité de l'installation du lampadaire soit vérifiée, l'emplacement exact étant à revoir et à définir

Monsieur Yves RIVOIRE informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire d'allumer les projecteurs du stade afin de permettre à l'hélicoptère du SAMU de se poser en cas d'urgence. Le conseil municipal décide de se renseigner auprès d'EDF et du SYDESL.

Madame le Maire

- explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la journée de solidarité que doit effectuer le personnel communal, le conseil municipal décide que le personnel communal devra compenser les heures dues au regard de la journée de solidarité sur une semaine en avril afin de conserver le jour de Pentecôte férié.

- expose au conseil municipal de la demande de passage de câble téléphonique
Sous une route autorisation donné au demandeur.
- remercie la Croix Blanche pour l'excellent repas du 11 novembre 2008 élaboré par Emilie JACQUARD.
- expose au conseil que le service d'accueil à l'école, en cas de grève des enseignants, sera assuré par Mme JOLLY et Mme DONNARAY.
- informe que l'agence postale sera fonctionnelle en janvier 2009. Une personne sera recrutée pour s'occuper du bureau
- informe le conseil municipal que la journée de solidarité créée par la loi n 2004-626 du 30 juin 2004, consiste pour les salariés en une journée de travail supplémentaire, en principe non rémunérée. Pour les fonctionnaires et agents non titulaires relevant de la loi n 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, cette journée prend la forme d'une journée fixée par délibération du conseil municipal.
Le conseil municipal DECIDE que le personnel communal devra compenser les heures de la journée de solidarité sur une semaine en avril afin de conserver le lundi de Pentecôte férié.
- Suite au départ de Monsieur CORTIJO, receveur de la commune, le conseil décide d'attribuer des indemnités annuelles à Monsieur PRIN Joël, comptable du Trésor, à compter du 1 juillet 2008 soit : L'indemnité de conseil fixé par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et l'indemnité de préparation des documents budgétaires fixés par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983
- le conseil municipal décide de renouveler l'ouverture de crédit auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne ;
- Madame le maire lit un courrier informant la population que le camion de pizzas ne viendra plus sur la commune
- le dossier de l'aménagement de la place est en cours ; Une nouvelle consultation des entreprises a eu lieu pour le revêtement de sol.
- est informé que la vente des cartes de tennis pour l'année 2008 a rapportée la somme de 788 euros.
- les travaux de voirie sur la commune sont terminés ainsi que la réfection du pont de Purlans.